



Conseil économique et social

Distr. générale
5 février 2024
Français
Original : anglais

Commission de la science et de la technique au service du développement

Vingt-septième session

Genève, 15-19 avril 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.
3. Science et technique au service du développement : thèmes prioritaires :
 - a) Les données au service du développement ;
 - b) La coopération mondiale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement.
4. Présentation de rapports sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation.
5. Élection du Président/de la Présidente et des autres membres du Bureau de la vingt-huitième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-huitième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-septième session.



Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

1. L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose qu'au début de chaque session, les commissions adoptent l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. Dans sa décision 2023/320 du 7 juin 2023, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt-septième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

2. Conformément à la pratique établie, la Commission, à sa séance plénière de clôture, le 31 mars 2023, a élu par acclamation le Bureau de sa vingt-septième session, composé comme suit :

Présidente :

Ana Cristina Amoroso das Neves (Portugal)

Vice-Présidents :

Muhammadou M. O. Kah (Gambie)

Peter Major (Hongrie)

Luis Juan Chuquihuara Chil (Pérou)

3. La Commission a reporté l'élection à la vice-présidence d'un(e) représentant(e) des États d'Asie et du Pacifique. Conformément à la pratique établie, l'un des vice-présidents fera également office de rapporteur.

4. Le projet d'organisation des travaux de la Commission à sa vingt-septième session (annexe I) a été établi en application des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, en vue de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour dans les limites du temps disponible et compte tenu des services de conférence alloués à la Commission. Le calendrier est proposé à titre indicatif et provisoire ; au cas où la Commission achèverait l'examen d'un point de l'ordre du jour plus tôt que prévu, elle pourrait passer immédiatement au point suivant.

5. La Commission se réunira du lundi 15 au vendredi 19 avril 2024. Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures, et celles de l'après-midi, de 15 heures à 18 heures.

6. La liste des membres actuels de la Commission figure à l'annexe II.

Contribution de la Commission aux débats du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable

7. La résolution 70/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », a été adoptée en septembre 2015. Le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous ses auspices soutiendront l'exécution du Programme 2030 en examinant le thème retenu pour 2023, à savoir l'application de solutions durables, résilientes et innovantes aux fins de l'élimination de la pauvreté dans un contexte de crises multiples.

8. En application des dispositions du paragraphe 29 de l'annexe de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, une table ronde de haut niveau sera organisée le lundi 15 avril 2024, sur le thème de la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation à l'accélération de l'exécution du Programme 2030 et à l'élimination de la pauvreté, grâce à l'application de solutions durables, résilientes et innovantes. Au cours de cette table ronde, les débats seront axés sur les difficultés rencontrées aux niveaux national, régional et international, ainsi que sur les solutions pouvant y être apportées, en vue de recenser les leçons tirées de l'expérience et les bonnes pratiques dans l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation comme outil crucial pour la réalisation du Programme 2030, y compris de ses dispositions relatives au genre, à l'élimination de la pauvreté et à l'inclusion de tous. Cette séance sera également l'occasion pour des décideurs de haut niveau de faire

part de leurs expériences de l'application de la déclaration ministérielle 2023 du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

9. Il sera rendu compte du résultat de ces débats dans le rapport de la Commission qui sera soumis au Conseil économique et social pour approbation.

Document(s)

E/CN.16/2024/1

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

Point 2

Progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

10. Le Sommet mondial sur la société de l'information, organisé par l'Union internationale des télécommunications sous l'égide des Nations Unies, s'est tenu en deux phases – (en 2003 à Genève et en 2005 à Tunis). Dans la Déclaration de principes de Genève, les participants à la première phase du Sommet mondial ont proclamé une volonté et une détermination communes d'édifier une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement. Lors de la seconde phase du Sommet, les participants ont entériné les résultats de la première phase et adopté l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, qui portaient notamment sur les mécanismes financiers et la gouvernance d'Internet.

11. Dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, le Conseil économique et social a été prié de superviser, à l'échelle du système des Nations Unies, le suivi des conclusions des phases de Genève et de Tunis du Sommet. À cet effet, il lui a été demandé de réexaminer le mandat de la Commission et notamment d'envisager de la renforcer, en tenant compte de la multiplicité des parties prenantes (par. 105).

12. Dans sa résolution 2006/46 relative à l'application des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et au réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement, le Conseil économique et social a chargé la Commission de coordonner à l'échelle du système le suivi des progrès réalisés dans l'application des textes issus du Sommet et de lui donner des avis à cet égard, notamment en formulant à son intention des recommandations visant à faire progresser l'application de ces textes.

13. Dans sa résolution 2007/8, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général d'informer chaque année la Commission de l'application des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, notamment s'agissant de tous les services en ligne. Il a prié les organisations chefs de file des Nations Unies, les commissions régionales de l'ONU, les entités facilitant les travaux portant sur le thème principal et, selon qu'il conviendrait, d'autres entités, de présenter au secrétariat de la Commission leurs rapports respectifs, qui serviraient de base à l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général à la Commission.

14. Le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international vise à donner une vue d'ensemble de ces progrès, en appelant l'attention sur des exemples de pratiques efficaces en vue de diffuser ces bonnes pratiques et leurs enseignements.

15. Le rapport de 2024 a été établi à partir des conclusions et des recommandations formulées à l'issue de la réunion du groupe intersessions de la Commission qui s'est tenue les 6 et 7 novembre 2023, ainsi que des contributions d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres documents utiles. La Commission examinera et évaluera les progrès accomplis dans l'application des textes issus du Sommet aux niveaux régional et international, comme l'a demandé le Conseil économique et social dans sa résolution 2007/8.

Document(s)

A/79/62-E/2024/3 Progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

E/CN.16/2024/CRP.1 Report on the intersessional panel meeting

16. En outre, dans sa résolution 70/125 adoptée le 16 décembre 2015, l'Assemblée générale a demandé la tenue d'une réunion de haut niveau en 2025 sur l'examen d'ensemble de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Dans sa résolution 2023/3 adoptée en juin 2023, le Conseil économique et social a demandé à la Commission de recueillir des contributions auprès des États membres, de tous les facilitateurs et d'autres parties prenantes, et d'organiser, à sa vingt-septième session, en 2024, et à sa vingt-huitième session, en 2025, des débats de fond sur les progrès accomplis dans l'application des textes issus du Sommet mondial au cours des vingt années écoulées et d'en rendre compte, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à l'Assemblée générale. La Commission consacra du temps à ces débats au titre du point 3.

Point 3**Science et technique au service du développement : thèmes prioritaires**

17. Dans sa résolution 2006/46, le Conseil économique et social a chargé la Commission de coordonner le suivi à l'échelle du système des progrès réalisés dans l'application des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, tout en continuant à s'acquitter de son mandat initial portant sur la science et la technique au service du développement. Conformément à son mandat, la Commission étudie, au cours de chaque cycle annuel, deux thèmes prioritaires.

18. Les thèmes prioritaires que la Commission abordera au titre de ce point sont les suivants :

- a) Les données au service du développement ;
- b) La coopération mondiale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement.

19. La Commission a sélectionné ces thèmes en anticipant que les conclusions y relatives seraient utiles à l'application de la déclaration ministérielle adoptée lors du débat de haut niveau de la session du Conseil économique et social tenue en 2023 et du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé en 2024. En 2024, le forum portera sur l'application de solutions durables, résilientes et innovantes aux fins de l'élimination de la pauvreté dans un contexte de crises multiples et de l'accélération de la réalisation du Programme 2030, s'agissant notamment des objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 13, 16 et 17. Il tiendra compte du caractère intégré, indivisible et interdépendant de ces objectifs.

20. En outre, dans sa résolution 73/17, l'Assemblée générale a prié la Commission, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de poursuivre son étude de l'incidence qu'avaient les principales évolutions rapides de la technique, notamment l'intelligence artificielle, sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable. Les débats consacrés aux thèmes prioritaires, en particulier au premier, répondront à cette demande.

21. Pour contribuer à une meilleure compréhension des thèmes prioritaires et aider la Commission dans ses débats à sa vingt-septième session, une réunion du groupe intersessions a eu lieu les 6 et 7 novembre 2023. La Commission sera saisie du rapport de cette réunion.

Document(s)

E/CN.16/2024/2 Les données au service du développement
Rapport du Secrétaire général

Document(s)

E/CN.16/2024/3	La coopération mondiale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement Rapport du Secrétaire général
E/CN.16/2024/CRP.1	Report on the intersessional panel meeting

Point 4**Présentation de rapports sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation**

22. Ce point vise à rendre compte des examens des politiques nationales de la science, de la technologie et de l'innovation que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a effectués afin d'aider les pays en développement à définir les mesures à prendre pour intégrer ces politiques dans leur stratégie nationale de développement, et à diffuser des informations sur les progrès accomplis, les enseignements dégagés et les problèmes rencontrés dans l'application des recommandations formulées lors d'examens précédents, en application des résolutions 74/229 et 76/213 de l'Assemblée générale et de la résolution 2023/4 du Conseil économique et social.

23. La Commission de la science et de la technique au service du développement entendra des présentations sur l'examen de la politique des Seychelles en matière de science, de technologie et d'innovation. Elle fera également rapport sur d'autres activités de coopération technique menées sous son égide, notamment l'exécution de projets d'évaluation des technologies dans les pays en développement.

Point 5**Élection du Président/de la Présidente et des autres membres du Bureau de la vingt-huitième session de la Commission**

24. Conformément à l'usage, à la fin de sa vingt-septième session, la Commission élira, pour sa vingt-huitième session, un(e) président(e) et quatre vice-présidents. L'un des vice-présidents fera également office de rapporteur.

Point 6**Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-huitième session de la Commission**

25. En application de l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa vingt-huitième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis pour examen.

Point 7**Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-septième session**

26. En application de l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques, la Commission présentera un rapport sur les travaux de sa vingt-septième session au Conseil économique et social.

Annexe I

Projet d'organisation des travaux

<i>Date/Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour et sujet examiné</i>	<i>Programme</i>
Lundi 15 avril		
10 heures	Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	Déclarations liminaires Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
11 h 30 13 heures et 15 heures	Contribution de la Commission aux travaux du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable sur le thème retenu pour 2024 à savoir l'application de solutions durables, résilientes et innovantes aux fins de l'accélération de l'exécution du Programme 2030 et de l'élimination de la pauvreté dans un contexte de crises multiples Point 3 de l'ordre du jour. Science et technique au service du développement Thème prioritaire : b) Coopération mondiale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement	Table ronde de haut niveau suivie d'une discussion générale Introduction et table ronde de haut niveau suivie d'un dialogue
Mardi 16 avril		
10 heures	Point 3 de l'ordre du jour. Science et technique au service du développement Thème prioritaire : a) Les données au service du développement	Introduction et table ronde de haut niveau suivie d'un dialogue
15 heures	Point 3 de l'ordre du jour. Science et technique au service du développement Thème prioritaire : a) Les données au service du développement	
Mercredi 17 avril		
10 heures	Point 2 de l'ordre du jour. Progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (y compris un débat consacré au Sommet mondial sur la société de l'information vingt ans après)	Introduction et table ronde de haut niveau suivie d'un dialogue
15 heures	Point 4 de l'ordre du jour. Présentation de rapports sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation (y compris d'autres activités de coopération menées sous l'égide de la Commission de la science et de la technique au service du développement)	Introduction suivie d'un débat général et d'un dialogue

<i>Date/Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour et sujet examiné</i>	<i>Programme</i>
Jeudi 18 avril		
10 heures	Consultations informelles	Présentation de projets de proposition, suivie d'un débat
15 heures	Consultations informelles	Débat sur les projets de proposition (<i>suite</i>)
Vendredi 19 avril		
10 heures	Consultations informelles	Débat sur les projets de proposition (<i>suite</i>)
15 heures	Point 5 de l'ordre du jour. Élection du Président/de la Présidente et des autres membres du Bureau de la vingt-huitième session de la Commission	Élection du Bureau
	Décisions concernant les projets de proposition	Adoption des projets de proposition
	Point 6 de l'ordre du jour. Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-huitième session de la Commission	Adoption du projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session
	Point 7 de l'ordre du jour. Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-septième session	Adoption du projet de rapport
	Clôture de la session	

Annexe II

Composition de la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa vingt-septième session

La Commission compte 43 membres élus pour un mandat de quatre ans.

	<i>Membres de la Commission</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
1.	Afrique du Sud	2024
2.	Algérie	2026
3.	Arabie saoudite	2024
4.	Autriche	2024
5.	Bélarus	2024
6.	Belize	2026
7.	Botswana	2026
8.	Brésil	2024
9.	Burundi	2024
10.	Cameroun	2024
11.	Canada	2026
12.	Chine	2026
13.	Colombie	2026
14.	Cuba	2026
15.	Djibouti	2026
16.	Égypte	2026
17.	Équateur	2026
18.	États-Unis d'Amérique	2026
19.	Fédération de Russie	2024
20.	Finlande	2024
21.	France	2026
22.	Gambie	2024
23.	Guatemala	2024
24.	Guinée	2024
25.	Hongrie	2026
26.	Inde	2026
27.	Israël	2024
28.	Japon	2024
29.	Lettonie	2026

	<i>Membres de la Commission</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
30.	Oman	2026
31.	Ouzbékistan	2026
32.	Paraguay	2024
33.	Pérou	2024
34.	Philippines	2024
35.	Portugal	2024
36.	République-Unie de Tanzanie	2026
37.	Roumanie	2026
38.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2026
39.	Rwanda	2026
40.	Suisse	2024
41.	Tadjikistan	2026
42.	Türkiye	2026
43.	Turkménistan	2024
